

©Thierry DEBONNAIRE - Musée de La Poste



L'OBSERVATOIRE DE L'UNAFAM S'ENRICHIT DU RECUEIL DE BONNES PRATIQUES DE DISPOSITIFS DE LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS

Pour nombre de personnes qui vivent avec des troubles psychiques sévères, le **droit au logement reconnu** par différents textes internationaux et nationaux n'est pas suffisant. Il doit être complété par un accompagnement sans lequel l'accès et le maintien dans un logement n'est pas possible. L'accompagnement suppose la mise en place, autour de la personne logée, de services alliant les compétences des professionnels issus tant du sanitaire que du médico-social et du social. Il s'agit de "veiller à", de stimuler, de faire avec et non "à la place de" dans tous les aspects de la vie quotidienne (prise du traitement, hygiène personnelle et du lieu de vie, repas, gestion des documents administratifs, etc.). Il s'agit d'aider la personne à accéder à plus d'autonomie.

Ce constat a conduit à la mise en œuvre d'initiatives variées cherchant tant à faciliter la recherche de logements (publics ou privés) tout en renforçant l'accompagnement sanitaire et social, qu'en créant des dispositifs innovants et transverses pour une meilleure prise en compte des parcours de vie de ces personnes. Certains dispositifs mis en place au fil du temps fonctionnent avec des financements aléatoires et précaires malgré leur pertinence. D'autres ont fait l'objet d'une reconnaissance de la part des pouvoirs publics, comme les résidences accueil, dont le financement est encadré (mais hélas figé depuis 10 ans) et pour lesquels le

dernier Comité Interministériel du Handicap de décembre a prévu 400 nouvelles places en 2017.

Les pouvoirs publics ont demandé à l'Unafam de poursuivre son travail d'"Observatoire des Bonnes Pratiques", cette fois-ci en matière de logements accompagnés. Nous avons sollicité les délégations Unafam, et environ le tiers de celles-ci nous ont présenté des dispositifs innovants et en partie modélisables. Ceux-ci ont été regroupés en 9 thématiques :

- ▶ Les cellules de coordination pour le logement ou la médiation
- ▶ Les appartements associatifs et/ou thérapeutiques
- ▶ Les familles gouvernantes
- ▶ Les résidences accueil
- ▶ Les foyers
- ▶ Les solutions pour personnes handicapées vieillissantes
- ▶ Les solutions multi-services autour de l'accompagnement et du logement
- ▶ L'accompagnement par l'aide à domicile
- ▶ Sortir de la rue.

Ce nouveau recueil sera bientôt sur le site de l'Unafam dans la rubrique "Observatoire des bonnes pratiques" et pourra être réactualisé en ligne prochainement.

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ce document et merci à ceux qui portent quotidiennement les dispositifs de logement accompagné avec bienveillance, détermination et professionnalisme.

Béatrice Borrel, Présidente

LA PÉTITION POUR UN VÉRITABLE PLAN PSYCHIQUE PREND DE L'AMPLEUR

Face à l'enjeu soulevé par le [plaidoyer](#) émis par l'Unafam, la fédération Santé Mentale France et l'association AIRE (Association des ITEP et de leurs réseaux), de nouveaux soutiens ont souhaité se joindre à la démarche : **PromesseS, la Fondation Deniker et l'Adesm** (Association des Etablissements participant au service public de Santé Mentale).

L'Unafam remercie vivement tous

les signataires de la pétition pour un véritable "plan psychique" dans les programmes des candidats à la présidentielle et engage ceux qui ne l'auraient pas encore fait à la signer et à en parler autour d'eux.

Nous approchons aujourd'hui le nombre de 9 000 signatures. **L'Unafam a besoin de l'aide de tous pour atteindre les 10 000 signatures, voire plus !**

Plus nombreux seront les signataires, plus nous pourrons nous faire entendre des candidat(e)s à la présidence de la République pour que les personnes vivant avec des troubles psychiques puissent accéder à une citoyenneté pleine et entière.

[Cliquez sur ce lien pour signer la pétition en ligne.](#)

RAPPORT SUR LES SOINS EN PSYCHIATRIE : L'UNAFAM AUDITIONNÉE

Alain Monnier, référent national CDSP (Commissions départementales de soins psychiatriques) de l'Unafam, a été auditionné dans le cadre du [rapport parlementaire](#) des députés Denys Robiliard et Denis Jacquat, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 février dernier.

Ce rapport a été présenté en conclusion des travaux de la mission d'évaluation de la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la [loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011](#) relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Alain Monnier a notamment estimé, concernant les audiences du juge des libertés et de la détention (JLD) dans le cadre de soins sans consentement, "positif pour tout le monde que l'audience puisse avoir lieu à l'hôpital".

Les rapporteurs ont émis les recommandations suivantes :

- ▶ Améliorer le pilotage de la politique des soins sans consentement
- ▶ Évaluer l'efficacité des programmes de soins
- ▶ Encadrer le recours aux procédures d'urgence
- ▶ Redynamiser les commissions départementales des soins psychiatriques
- ▶ Rendre les droits du patient plus effectifs

Denys Robiliard et Denis Jacquat invitent la Haute Autorité de Santé, le garde des Sceaux et le ministère des affaires sociales et de la santé à se positionner dans les plus brefs délais sur ces questions.

L'Unafam ne manquera pas de vous tenir informés des suites qui seront données à ce rapport.

MISSION PSYCHIATRIE DES MINEURS : LES DEMANDES DE L'UNAFAM

Béatrice Borrel, Présidente de l'Unafam, a été auditionnée par le Sénat le 21 février dernier dans le cadre des « Travaux de la mission d'information sur la psychiatrie des mineurs ».

Elle y a fait état des demandes spécifiques des familles dont l'enfant ou adolescent est en souffrance psychique : besoin de réponses précises et immédiates, complexité des situations, questions sur le diagnostic, craintes pour l'avenir de leur enfant (parcours scolaire), addictions, manque de relais d'informations, difficultés d'avoir des rendez-vous en pédopsychiatrie, répercussions des difficultés sur la fratrie, besoins d'aide à domicile, congé parent aidant, rôle du juge pour enfants, violence...

Les problématiques générales suivantes ont été dégagées : la nécessité du repérage précoce, la continuité du parcours de soins au-delà des délais de repérage et du premier rendez-vous, la famille et ses besoins (inclusion et soutien).

[La vidéo de l'audition est en ligne sur le site Internet du Sénat.](#)

L'Unafam rappelle qu'un plan d'action sur 3 ans a été validé fin 2016 pour mieux structurer le soutien à la parentalité d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychologiques et psychiques au sein de l'Unafam, avec notamment la mise en place d'une formation "Ecole, mode d'emploi" destinée aux parents d'enfants et d'adolescents pour le second semestre 2017.

COMMUNIQUER AVEC SON PROCHE BIPOLAIRE

L'Unafam a expérimenté la première session de la formation "Mieux communiquer avec un proche bipolaire" les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016. Celle-ci a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats encourageants ont motivé l'organisation de nouvelles sessions en 2017 dont les dates et lieux seront communiqués dans la Lettre de la Présidente.

Cette formation, née de la demande de certains participants ayant

suivi la journée d'information "Troubles psychiques", a pour objectif de permettre aux participants d'approfondir leur connaissance de la bipolarité dans la perspective de mieux comprendre la maladie de leur proche et d'améliorer la relation avec lui, mais aussi de reprendre confiance en eux en établissant un lien durable avec d'autres pairs aidants et avec l'association, qu'ils soient adhérents ou non.

FOCUS

Projet associatif de l'Unafam : un point d'étape

Près de 80 bénévoles de l'Unafam se sont réunis le 15 octobre dernier pour travailler sur les axes prioritaires de l'Unafam pour les cinq prochaines années. L'ensemble des propositions a été regroupé et approfondi par le groupe "projet associatif" et présenté au Conseil d'administration du 14 décembre.

Réuni en séminaire, le Conseil d'administration a

commencé à définir les objectifs concrets.

Une prochaine et dernière réunion des délégués et bénévoles ayant des missions nationales aura lieu le 30 mars prochain pour travailler sur le plan d'actions.

Il s'agira par la suite de rédiger le document définitif à présenter au vote des adhérents lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2017.

LES SISM 2017 SONT LANCÉES !

Les 28^{èmes} Semaines d'Information sur la Santé Mentale mettent la thématique du travail à l'honneur. Partout en France, retrouvez conférences, débats, ateliers, portes ouvertes, projections, spectacles et animations dans votre département [sur le site officiel des SISM](#).

L'Unafam souhaite rendre hommage aux bénévoles de ses délégations qui travaillent d'arrache-pied une grande partie de l'année pour contribuer à changer le regard sur les troubles psychiques et à faire avancer le débat sur cette question.

Pour aller plus loin, l'Unafam met à la disposition de ceux qui le souhaitent un "dossier emploi" permettant d'avoir une vue d'ensemble concernant ses réflexions, positions et revendications en matière d'emploi des personnes vivant avec des troubles psychiques :

- ▶ [Enquête Unafam sur les attentes des usagers en psychiatrie](#)
- ▶ [Recueil des bonnes pratiques pour l'accès à l'emploi](#)
- ▶ [Facsimile du dossier « Travail et troubles psychiques : les bonnes pratiques et les attentes de l'Unafam » d'Un autre regard n° 4-2016](#)
- ▶ [Handicap psychique et emploi : témoignage d'une salariée](#)



PSYCYCLETTE 2017 : J-3 MOIS !

La Lettre de la Présidente de décembre 2016 évoquait le lancement de la 4^{ème} édition de **Psycyclette**. La randonnée cyclotouriste composée de personnes en situation de handicap psychique, encadrées par des soignants, des aidants familiaux ou autres et divers partenaires du monde sportif et/ou médico-social organisée par l'Unafam aura lieu **du 20 au 27 juin 2017**.

Nouveauté cette année, le départ des 4 équipes de Psycyclette 2017 aura lieu **devant le château de Versailles le 20 juin dans la matinée**. Les cyclistes seront accueillis la veille du départ en fin d'après-midi par une réception festive dans la salle des fêtes de la Mairie de Versailles.

Les 4 parcours arriveront à :

- ▶ Angers le 24 juin
- ▶ Caen le 23 juin
- ▶ Gap le 25 juin
- ▶ Toulouse le 27 juin

Les détails des lieux et heures d'arrivée dans les villes étapes et du *finish* dans ces quatre villes vous sera donné très prochainement.

Nous vous espérons toujours plus nombreux pour **encourager Psycyclette** au départ. Vous pouvez aussi **aider nos valeureux psycyclistes en participant au financement des frais de repas et d'hébergement sur les parcours en faisant un don en ligne** sur la plateforme Alvarum, le lien vous sera envoyé très prochainement (un reçu fiscal vous sera automatiquement envoyé) et en en parlant autour de vous ! D'avance un grand MERCI !

UN NOUVEAU JEU DE SENSIBILISATION AUX HANDICAPS PSYCHIQUES

L'Unafam a participé à la réalisation d'un jeu de cartes dédié aux **interventions en entreprises : "HandiPsys"**.

Ce jeu doit permettre de parler des différents troubles psychiques pouvant créer de réels handicaps à travers des questions comme :

- Comment gérer les situations délicates avec les personnes présentant des troubles psychiques ?
- Que faut-il éviter de faire pour ne pas amplifier la situation ?
- Quelles attitudes sont adaptées ?
- Quelles solutions concrètes au travail ?

Les choix pédagogiques ont été guidés avant tout par une volonté d'apporter une meilleure compréhension de ces troubles et des clés pour faciliter la relation interpersonnelle.

Ce jeu peut également servir de support aux délégations pour les **réunions, stands et événements ayant pour but de faire changer le regard sur les maladies psychiques**.

Chaque délégation départementale en a reçu huit exemplaires et chaque grande région deux.

Le jeu contient une carte réservée à la présentation de l'Unafam et une carte réservée à la présentation d'Humanis, groupe spécialisé dans la protection sociale, qui en a permis le financement.



Agenda

JOURNÉE MONDIALE DES TROUBLES BIPOLAIRES

Argos 2001 et la Fondation FondaMental organisent la 3^e édition de la Journée mondiale des troubles bipolaires, placée cette année sous le signe de la prévention **à Paris les 29 et 30 mars** à la Cité des Sciences et de l'Industrie. Prévention des jeunes, prise en charge précoce, prévention des ruptures sociales, familiales et professionnelles seront les thèmes abordés à l'occasion de ces deux journées. Patients, proches, médecins et chercheurs seront rassemblés pour échanger et construire ensemble des solutions pour l'avenir. D'autres événements auront lieu **le 30 mars à Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Limoges, Metz, Nancy et Poitiers**. [Retrouvez le programme en cliquant ici](#).

JOURNÉE REGARDS CROISÉS AUTISME ET SCHIZOPHRÉNIE

Le Centre Hospitalier Le Vinatier, en partenariat avec l'AFRC (Association Francophone de Remédiation Cognitive) organise, le **2 juin** au Centre Hospitalier Le Vinatier à **Bron**, une journée rassemblant chercheurs et médecins. Ceux-ci sont invités à **échanger leurs réflexions sur leurs pratiques respectives concernant l'autisme et la schizophrénie** : génétique, comorbidités, gestion clinique, stratégies de réhabilitation, cas cliniques, aspects neuropsychologiques et cognition sociale, etc. [Retrouvez le programme en cliquant ici](#).

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Depuis janvier 2017, concernant la continuité du versement de l'AAH après l'âge légal de la retraite, il est dit qu'il n'est plus nécessaire de solliciter l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées **au préalable** ; mais faut-il tout de même demander cette ASPA même si ce n'est pas au préalable ?

L'Unafam a sollicité auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale une clarification sur ce point et nous a transmis ces éléments de réponse :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, "les bénéficiaires de l'AAH (BAAH) justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% et atteignant l'âge auquel les bénéficiaires sont réputés inaptes au travail n'ont plus l'obligation de faire valoir leur droit

à l'ASPA pour continuer à percevoir l'AAH (ou ouvrir droit à l'AAH).

Cela signifie concrètement que l'AAH peut continuer à être perçue (ou être demandée) **sans qu'aucune démarche ne soit parallèlement faite auprès de la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) s'agissant de l'ASPA**. Par contre, les pensions de retraite continuent à devoir être liquidées".

(Code de la sécurité sociale - Article L821-1)

Attention : Cette disposition ne concerne que les bénéficiaires atteignant l'âge auquel ils sont réputés inaptes au travail à partir du 1^{er} janvier 2017. "Pour les allocataires de l'AAH ayant atteint l'âge de l'inaptitude avant 1^{er} janvier 2017, le principe de subsidiarité

applicable antérieurement au 1^{er} janvier 2017 demeure. En conséquence, toute renonciation à l'ASPA entraînera une suspension du droit à l'AAH voire de la majoration pour la vie autonome (MVA)".

Nb : L'allocation aux adultes handicapés, assortie d'une incapacité d'au moins 80% et le complément de ressources, peuvent être accordés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour une période **qui ne peut excéder 5 ans sans toutefois dépasser 20 ans** (Décret n° 2017-122 du 1^{er} février 2017 « relatif à la réforme des minima sociaux ») **si le handicap n'est pas susceptible d'une évolution favorable**.



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

« **Connectez-vous à vous-même** », vidéo de la rencontre entre Matthieu Ricard et Chade-Meng Tan, responsable du programme "Search Inside Yourself" chez Google, enregistrée le 30 avril 2014 à Paris. [Cliquez ici pour voir la vidéo.](#)

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT »

PROCHAINS ATELIERS : ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI

Thionville (57) : 4-11-18 mars	Anecy (74) : 18 et 25-26 mars	Toulouse (31) : 22-23 avr et 13 mai
Melun (77) : 10-11 et 24 mars	Lyon (69) : 18, 25 mars et 1 ^{er} avril	Strasbourg (67) : 12, 13, 14 mai
Loos-lès-Lille (59) : 11 et 18-19 mars	Ales (30) : 24-25 mars et 1 ^{er} avril	Perpignan (66) : 12-13-14 mai
Clermont-Ferrand (63) : 18-25,26 mars	Créteil (94) : 24-25 mars et 1 ^{er} avril	Poitiers (86) : 19-20-21 mai
Villeneuve sur Lot (47) : 11-12 et 25 mars	Grenoble (38) : 1 ^{er} , 8 - 9 avril	Montlignon (95) : 20-21 et 27 mai
St Nom la Bretèche (78) : 11-12, 25 mars	Le Mans (72) : 28-29-30 avril	Bourges (18) : 19-20-21 mai
Paris (75) : 17, 18, 19 mars	Palaiseau (91) : 22-23 avril et 6 mai	

JOURNÉE D'INFORMATION « TROUBLES PSYCHIQUES »

La journée d'information « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département. Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

PROCHAINES SESSIONS : ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI

Caen (14) : 11/03/2017	Ferney-Voltaire (01) : 01/04/2017	Bordeaux (33) : 08/04/2017
Nantes (44) : 11/03/2017	Tours (37) : 01/04/2017	Le Mans (72) : 26/04/2017
Avignon (84) : 16/03/2017	Angers (49) : 01/04/2017	Valence (26) : 20/05/2017
Montpellier (34) : 25/03/2017	Lyon (69) : 08/04/2017	
Chambéry (73) : 01/04/2017	Rennes (35) : 08/04/2017	

Les ateliers d'entraide « Prospect » et la formation « Troubles psychiques » sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

